



Demande en vue d'organiser une marche à pied / une course d'inline-skates sur les routes cantonales

Selon l'article 95 de l'ordonnance sur les règles de la circulation routière, les demandes d'autorisation pour les manifestations sportives doivent être adressées à l'Office de la circulation routière et de la navigation du canton de Berne **au moins un mois avant le déroulement des courses.**

Si la manifestation se déroule sur des routes communales et/ou privées, l'assentiment des communes et des propriétaires fonciers concernés doit être requis.

Organisateur (société)

Personne responsable de l'organisation de la manifestation

Nom Prénom

Rue, n° NPA, lieu

Téléphone privé Téléphone professionnel

Courriel

Dénomination

Date de la manifestation

Horaire	1 ^{er} parcours	début	<input type="text"/>	heures	fin	<input type="text"/>	heures
	2 ^e parcours	début	<input type="text"/>	heures	fin	<input type="text"/>	heures
	3 ^e parcours	début	<input type="text"/>	heures	fin	<input type="text"/>	heures

Parcours situé(s) dans le canton de Berne (Plan de parcours où figurent tous les trajets)

Distances 1^{er} parcours 2^e parcours 3^e parcours

Départ et arrivée 1^{er} parcours départ
arrivée

2^e parcours départ
arrivée

3^e parcours départ
arrivée

Départ en masse Oui Non intervalle départ

Nombre approximatif de participants 1^{er} parcours 2^e parcours 3^e parcours

Date, lieu Signature de la personne responsable

Veillez aussi remarquer ce qui figure au verso!

Les documents suivants doivent être joints à la demande

- Plan de parcours exact, à marquer sur la carte nationale à l'échelle 1 : 25'000 et à l'échelle 1 : 50'000 pour les courses inter-cantoniales sur routes.
- Attestation certifiant la mise en place des mesures hygiéniques et sanitaires prévues (toilettes, vestiaires, douches).
- Un exemplaire du règlement de la manifestation.
- Attestation certifiant l'existence d'une organisation sanitaire.
- Documentation complète sur les installations et l'organisation des aires de départ et d'arrivée.
- Attestation certifiant qu'il y a suffisamment de places de parc appropriées à disposition des participants et des spectateurs.

En sus, lorsqu'il s'agit d'une course d'inline-skates

- * Assentiment des communes concernées par la manifestation.

* Il est possible de télécharger les formulaires nécessaires sur le site www.be.ch/ocrn. Ils peuvent aussi être obtenus à l'Office de la circulation routière et de la navigation du canton de Berne.

Toute requête incomplète ou remplie de manière confuse sera retournée à l'expéditeur!

Tout requête présentée trop tard peut être rejetée et est soumise à une taxe supplémentaire.